

## INCOTERMS 2010

Incoterm	Sigle	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt départ	Acheminement vers une plateforme de départ	Chargement du moyen de transport principal au départ	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'arrivée	Acheminement vers le point convenu d'arrivée	Déchargement vers le point convenu d'arrivée	Formalités douanières à l'importation, droits et taxes	Maritime M Terrestre T Polyvalent P	Attention attirée pour calculer la valeur en douane à l'importation
FRAIS A INCLURE DANS LA VALEUR EN DOUANE													
En sortie d'usine	<b>EXW</b>	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P	
Franco le long du navire	<b>FAS</b>	V	V	V	-	-	-	-	-	-	-	M	
Franco transporteur	<b>FCA</b>	V	V	V	V	-	-	-	-	-	-	P	
Franco à bord	<b>FOB</b>	V	V	V	V	-	-	-	-	-	-	M	
Coût et fret	<b>CFR</b>	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	M	Assurance
Port payé jusqu'à	<b>CPT</b>	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	P	Assurance
Coût, assurances, fret	<b>CIF</b>	V	V	V	V	V	V	-	-	-	-	M	
Port payé	<b>CIP</b>	V	V	V	V	V	V	-	-	-	-	P	
Rendu au terminal	<b>DAT</b>	V	V	V	V	V	-	V	-	-	-	P	Assurance déchargement
Rendu au lieu de destination	<b>DAP</b>	V	V	V	V	V	-	V si livraison dans l'UE	V si livraison dans l'UE	-	-	P	Assurance déchargement Acheminement intracommunautaire
Rendu droits acquittés	<b>DDP</b>	V	V	V	V	V	-	V	V	-	V	P	Assurance déchargement Acheminement intracommunautaire

**V** signifie à la charge du vendeur, donc déjà inclus dans le prix effectivement payé ou à payer, facturé pour les marchandises, base de valeur transactionnelle (art 29 CDC)

**Assurance** : qui prend en charge l'assurance ? Si le vendeur facture l'assurance séparément au prix facturé pour les marchandises, il faudra ajouter l'assurance dans la valeur en douane (art 32 CDC)

**Déchargement** : si le déchargement au lieu de livraison est inclus dans le prix facturé pour les marchandises, son coût ne pourra pas être déduit de ce prix pour établir la valeur en douane (art 33CDC)